

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 003 CA

SEANCE du 18 avril 2023
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt trois
Le dix-huit avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Absents excusés : 3

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, M. Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion à Francis LARROQUE, Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF à Colette SABATHE

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale – M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Représentant Syndical UD CFDT.

M. le Commissaire du gouvernement – M. le représentant du Conseil départemental du Gers, collectivité de rattachement.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2022, RAPPORT DE GESTION ET ANNEXES REGLEMENTAIRES

M. Le Président rappelle que depuis le 01/01/2021, l'OPH32 est soumis aux règles comptables de la comptabilité commerciale.

Ce régime impose l'intervention d'un Commissaire Aux Comptes dont le principal objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. Le CAC rend compte de sa mission au travers de l'émission d'un Rapport Annuel.

Le CAC, le Cabinet TGS France Audit Economie Sociale, a été nommé pour un mandat de 6 exercices depuis le 14.06.2021.

La Directrice Générale présente les comptes 2022 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, le rapport de gestion et les annexes réglementaires.

Après avoir présenté son rapport, le commissaire aux comptes certifie, sans réserve, les comptes annuels 2022 relatifs à l'exercice clos le 31.12.2022, sans réserve.

Après lecture du rapport de gestion par la Directrice Générale et lecture du rapport du Commissaire aux comptes, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes financiers 2022 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que le rapport de gestion et l'ensemble des annexes réglementaires,
- de donner le quitus entier à la Directrice Générale de l'Office Public de l'Habitat du Gers, Mme Karine BOUSQUAIL, pour la gestion comptable.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 20
Abstention : 0
Contre :